

Image not found or type unknown



obligation du locataire dans un logement meublé

Par **kamal**, le **28/01/2009** à **16:52**

bonjour,
j'habite depuis 4 mois dans un appartement en colocation et la machine à laver ne fonctionne plus. la propriétaire invoque le décret du 26 Aout 1987 pour dire que nous devons nous occuper des réparations et du règlement de celles ci. Cela est il légal ? ce décret s'applique-t-il aux logements meublés et si oui la durée d'utilisation de l'équipement électroménager rentre-t-elle en ligne de compte? merci d'avance de votre réponse.
Cordialement